



Paris, le 29/12/2022

**DÉCISION D'AGRÉMENT  
(Dépenses d'Innovation)**

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**E2-CAD**

(siren : **439351230**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2023,2024,2025**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 29/12/2022

**Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale**

**Département des politiques d'incitation à la R&D  
DGRI C1**

E2-CAD  
M. Rémi CASTELLA  
Immeuble le Régent, 13-17 allée Rosa Luxemburg  
95610 ERAGNY  
À l'attention de Monsieur Espérance SALLÉ

Affaire suivie par :  
Baptiste NGUYEN  
baptiste.nguyen@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

Monsieur,

Vous avez adressé au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu un avis favorable et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2023,2024,2025, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations que ceux-ci vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre entreprise figureront dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MESR et du Ministère de l'Economie et des Finances :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche.html>

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MESR et du Ministère de l'Economie.

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

Christine COSTES